



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2024

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Denis CHARRON.

Absents :

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h25

Secrétaire : Maël DIONG

PETITE ENFANCE

DL.24.045 – Convention de mise à disposition de salles du service Petite Enfance

Michèle LUCAS expose :

Le conseil départemental du Loiret propose sur la commune une fois par mois une permanence de son service de la Protection Maternelle Infantile pour des actions de prévention auprès des familles et futurs parents. Ces consultations infantiles exercées par un médecin et/ou une puéricultrice infantiles sont gratuites.

Afin de faciliter l'accueil des familles ingréennes dans le cadre de ces rencontres PMI, la ville met à disposition du Conseil Départemental, deux salles du bâtiment du service Petite Enfance de la ville, situé, rue du château d'eau à Ingré (Salle de motricité et salle du RPE)

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention entre la ville et le conseil départemental.

Ainsi, après présentation en Commission Générale du 18 mars 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition pour la période du 1er avril au 31 aout 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

28 MARS 2024

Publication le :

28 MARS 2024

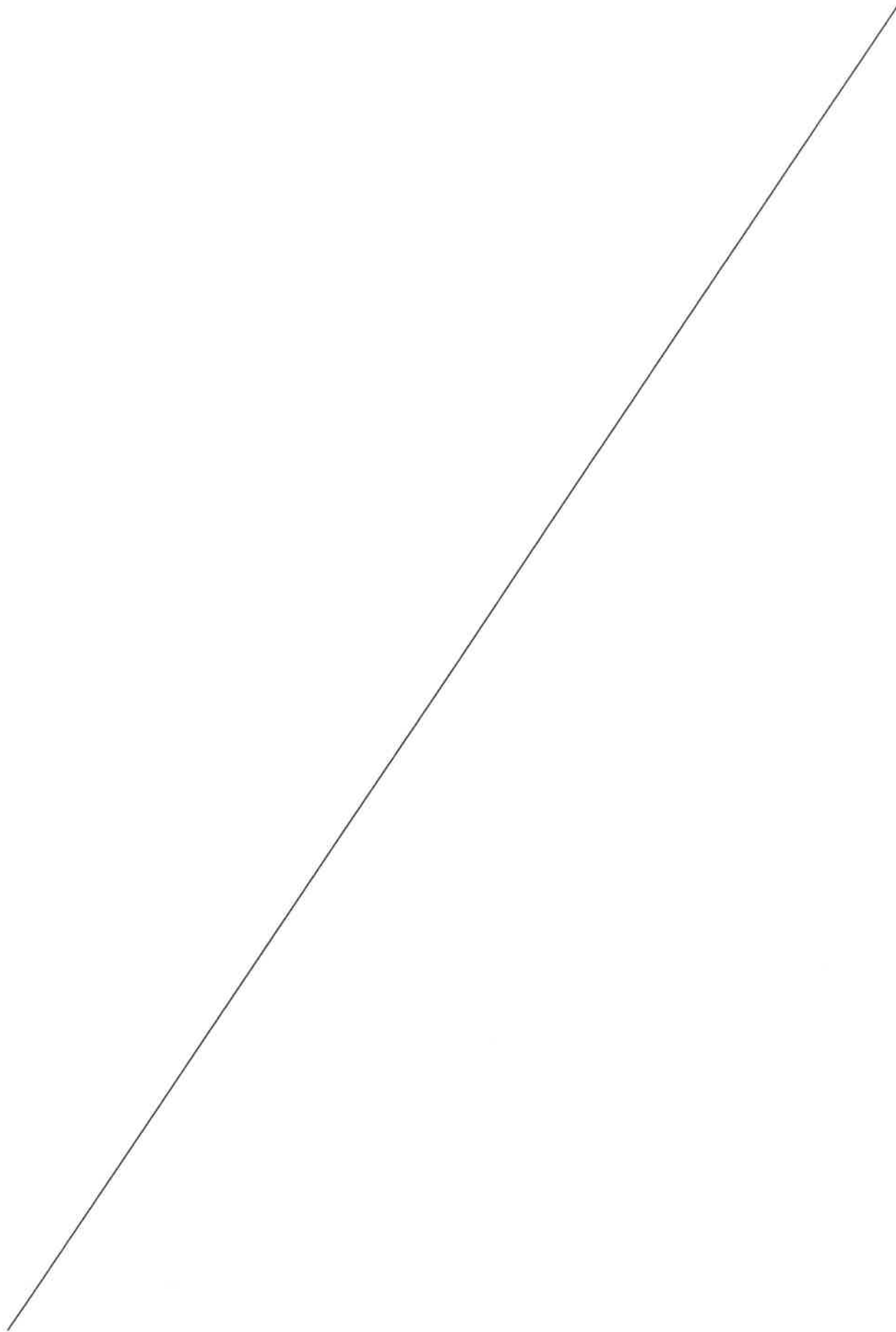
Notification le :

28 MARS 2024



Le Maire

Christian DUMAS



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_045
Objet :	Convention de mise à disposition de salles du service Petite Enfance
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	045-214501694-20240327-DL_24_045-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240327-DL_24_045-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.045 – PE - Convention de mise à disposition de salles du service Petite Enfance.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240327-DL_24_045-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	298.1 Ko
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : ANNEXE 7 - Convention PMI.pdf Nom métier : 21_RP-045-214501694-20240327-DL_24_045-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	465 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2024 à 15h36min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2024 à 15h36min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2024 à 15h37min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2024 à 15h55min34s	Reçu par le MI le 2024-03-28